

«5. Le film de 16 mm. sera-t-il disponible pour distribution aux églises et aux écoles dans les divers centres du Canada? Dans l'affirmative, à quelle date?»

D. Vous avez dit que ce serait en novembre de cette année?—R. Oui, le 1<sup>er</sup> novembre 1952.

«6. Le film de 16 mm. est-il en vente?»

«7. «Dans l'affirmative, quel en est le prix et quand pourra-t-on l'acheter?»

Réponse: On pourra l'acheter après le 1<sup>er</sup> novembre 1952, aux prix suivants: En blanc et noir, le prix de liste sera de \$98.00; pour les écoles, conseils du film, universités, bibliothèques et autres institutions d'éducation: \$72.80; en couleur, le prix de liste de \$343.20; pour les écoles, conseils du film, universités, bibliothèques et autres institutions d'éducation, \$244.40.

«8. A-t-on accordé des droits exclusifs à l'égard de ce film?» Réponse: Nous n'avons accordé aucun droit exclusif sur la vente des copies en 16 mm. au Canada. Les ventes seront effectuées directement par l'Office.

D. Des droits exclusifs ont-ils été accordés à l'étranger?—R. Si je ne me trompe, la question avait trait au Canada?

D. Oui.—R. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de répondre à la question 9.

D. Avez-vous aussi l'intention de révéler le coût initial de production du film? Êtes-vous en mesure de nous faire connaître ce montant?—R. Oui. Le coût du négatif se chiffre à \$88,563, et les frais de distribution, qui comprennent surtout le tirage et le matériel nécessaire à cette fin, s'élèvent à \$72,298; ce qui forme un total de \$160,861, montant des déboursés arrêtés au 2 mai.

D. Cette somme représente-t-elle les dépenses totales jusqu'à ce jour?—R. Elle représente le montant déboursé jusqu'à ce jour. Nous avons, de plus, certains engagements financiers en vertu des accords conclus. Par exemple, nous devons assumer 60 pour 100 des frais de distribution du film au Royaume-Uni, conformément aux dispositions du contrat passé avec ce pays, mais cette somme ne sera pas déboursée au comptant. Elle sera soustraite des recettes.

D. Merci.

*M. Browne:*

D. Peut-on connaître le montant des recettes provenant jusqu'à ce jour de la présentation des films?—R. Vous aimeriez peut-être connaître également les chiffres qui ont trait à la location des films; les deux item sont d'ailleurs reliés l'un à l'autre. Au Canada, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, comme le mentionne le rapport, le film avait tenu l'affiche dans 569 cinémas, et à cette date, il avait été loué à 834 cinémas au pays.

D. 834 nouvelles locations?—R. Non, le dernier chiffre comprend le premier. Il serait peut-être opportun de faire remarquer qu'une "présentation" implique nécessairement que le film a tenu l'affiche, tandis qu'une "location" veut tout simplement dire que des dispositions ont été prises pour que le film soit montré, mais que l'affichage peut bien ne pas encore avoir eu lieu. Le chiffre 834 comprend donc le nombre de présentations, soit 569.

Le 1<sup>er</sup> mai, les recettes s'élevaient à \$35,945. pour le Canada.

D. Vous avez donc toute raison de croire que ce film vous rapportera beaucoup?—R. Je n'ose pas faire de prédiction. Jusqu'ici, les résultats sont très encourageants.

M. CARROLL: Ce montant représente-t-il celui des recettes pour le gouvernement?

Le TÉMOIN: Non, Monsieur, ce montant représente les recettes de l'Office et provient de la distribution du film dans les cinémas du Canada. Le 2 juin, c'est-à-dire hier, le film avait déjà tenu l'affiche dans 654 cinémas du Royaume-Uni et les locations, toujours pour le Royaume-Uni, se chiffraient à 1,193.